



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 mai 2004

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 mai 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 18 mai 2004

Pôle du Sport : Ouverture de la concertation

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Robert PLANTECOTE donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mme Annie COUTUREAU.
Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 mai 2004

DELIBERATION D20040190

AMERU

Pôle du Sport : Ouverture de la concertation

Monsieur Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Conformément aux orientations retenues pour le Pôle du Sport en Comité de Pilotage du 22 octobre 2003, la Ville de Niort et ses partenaires ont engagé le concours d'architecture du stade ainsi que les études de programmation des équipements composant le projet sur le site à l'Ouest de l'aérodrome.

Le programme des aménagements envisagé sur ce site est le suivant :

- un nouveau stade sportif et événementiel de 12 000 places évolutives à 20 000 ;
- un espace acrobatique ;
- un centre d'information-ressources et de formation-recherche autour du sport ;
- un développement économique autour de la filière sport ;
- l'aménagement des espaces publics (accès, paysages...)

Conformément aux dispositions de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme, il est proposé d'ouvrir la phase de concertation afin d'associer le public et notamment les habitants et les associations locales au processus de réflexion et d'élaboration engagé.

Au titre des modalités en matière de concertation, il est prévu :

1. Durant la phase d'étude, un dossier d'information sera mis à disposition du public à compter de la publication de la présente délibération à la Mairie de Niort, maître d'ouvrage.

Ce dossier comprendra :

- le plan faisant apparaître le périmètre d'intervention (99 ha) et un périmètre de réflexion élargi (Cf plan ci-annexé) ;
- un rapport de présentation sur les objectifs poursuivis et le programme envisagé ;
- les études qui ont déjà été menées ;
- un recueil destiné à recevoir les observations du public ;

Ce dossier sera complété par la suite au fur et à mesure de l'élaboration du projet.

2. Des informations à chaque étape clé des études seront également diffusées dans le journal municipal "Vivre à Niort" et sur le site internet www.vivre-a-niort.com.

3. Des contacts avec la population seront organisés sous la forme de permanences de quartiers au cours desquelles le projet sera présenté pour permettre une participation active du public à l'ensemble des études.

4. Un processus de concertation avec les associations locales et les acteurs du pôle sera organisé sous la forme de réunions de travail et d'échanges d'idées au sein d'un Comité scientifique.

5. Enfin une réunion publique sera organisée afin de présenter l'évolution du projet à la population.

6. Une exposition à l'Hôtel de Ville présentera les 3 projets qui vont prochainement être invités à concourir sur le projet architectural du stade et sur le plan d'aménagement du site Pôle du Sport.

Le bilan de la concertation sera présenté lors d'un prochain Conseil Municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le principe et les modalités de cette concertation.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	31
Contre :	1
Abstention :	7
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

L'Adjoint au Maire

Amaury BREUILLE

[Ordre du jour](#)